

Date de convocation
29/11/2019
Date d'affichage
29/11/2019

Séance du 05 décembre 2019

Nombre de conseillers
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

L'an deux mille dix-neuf, le cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gérard d'Arros, le Maire.

Présents : MM d'ARROS, PALDUPLIN, MIDOT, BERGERON, TOURNE-PORTETENY, CAUQUIL, CARRERE et MMES DARRICAU, MRUGALSKI, HEIJDENRIJK, MOUSSOU, BERENGUEL

Absents ou excusés : ULIAN, LABERNADIE
Procuration :

Désignation du secrétaire de séance :

Mme DARRICAU est nommée secrétaire de séance.

Présentation de de l'ordre du jour :

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour composé des délibérations suivantes :

- 1- demande de subvention départementale pour la voirie pour l'année 2020.
- 2- Programme d'électrification SDEPA.
- 3- décision modificative N° 1 concernant l'intégration des frais d'étude et un virement de dépenses imprévues au chapitre 16.

Approbation du compte rendu de la séance du 26 septembre 2019 :

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la séance précédente, le jeudi 26 septembre 2019.

Délégations du Maire :

Monsieur le Maire n'a pas souhaité exercer son droit de préemption sur la demande suivante :

Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- Vente CABALLE/SCI SERVICE (DESPAGNET) - parcelle AB213 de 2702 m².
- Vente DELLASTA/ALCOVERO - parcelle B591 de 2046 m²

Factures :

- CHOURRE : 3077.95 € (tonte pelouse avec finitions des abords à la débroussailluse et soufflage des trottoirs et allées).

Délibérations :

Place du Corps Franc Pommiès - 64800 ARROS de NAY

☎ 05 59 71 23 16 ✉ mairie.arros@wanadoo.fr

1-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention peut être sollicitée auprès du département des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre du règlement d'aide aux communes selon les modalités définies dans le document portant sur les solidarités territoriales pour les années 2018-2020.

Les projets soumis à l'obtention d'une subvention du département le seront selon les modalités décrites, c'est à dire qu'ils ne pourront être sollicités, par types de travaux selon les annexes, qu'une fois tous les 3 ans.

Une subvention dans le cadre du règlement d'aide aux communes permettra de financer les projets soumis à hauteur de 25% chacun pour notre commune.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE le principe de sollicitation d'aides auprès du département pour l'année 2020.

AUTORISE le Maire à solliciter, si besoin, une subvention départementale pour les projets choisis par la commission travaux et voiries.

2 - PROGRAMMES D'ELECTRIFICATION SDEPA

~~Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des différents travaux nécessaires sur la commune dont :~~

Electrification rurale - Programme « Rénovation et création d'éclairage public sécuritaire(DEPARTEMENT) 2019 » Approbation du projet et du financement de la part communale - Affaire n° 19REP024

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé au Syndicat d'Energie des Pyrénées Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de mise en place des horloges pour coupures de l'EP.

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques a informé la commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT DESPAGNET-SETREL.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale /« rénovation et création d'éclairage public sécuritaire(DEPARTEMENT) 2019 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, de l'exécution des travaux.

APPROUVE le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

Montant des travaux TTC	10 363.86 euros
Assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus euros	1 036.39

Frais de gestion du SDEPA	431.83 euros
TOTAL	11 832.08 euros

APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

Participation Département	3 800.08 euros
FCTVA	1 870.10 euros
Participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres euros	5 730.07
Participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) euros	431.83
TOTAL	11 832.08 euros

La participation définitive de la commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds Libres », le SDEPA pourra donc lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

ACCEPTTE l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal ainsi que la récupération des certificats d'économies d'énergie par le SDEPA lorsque les travaux sont éligibles

3 - DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur le Maire expose qu'une décision modificative doit être votée afin d'intégrer les frais d'études qui ont été suivis de réalisation et de rattacher au compte d'immobilisation de travaux. Cette opération d'ordre, d'un montant total de 18 516.49 € permettra d'ouvrir droit au bénéfice du FCTVA.

Le Maire précise, que s'agissant d'opérations d'ordre, elles sont équilibrées en dépense et en recette.

De plus, il est nécessaire d'effectuer un virement du fonctionnement vers l'investissement au compte 1641 afin de pouvoir acquitter l'échéance d'octobre en capital d'un emprunt. Le Maire précise que les 700 € nécessaires sont disponibles dans les dépenses imprévues de la section de fonctionnement.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

APPROUVE la décision modificative ci-dessous.

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) : Emprunts en euros	700,00	021 (021) : Virement de la section de fonctionnement	700,00
2 3 1 2 (0 4 1) : Agencements et aménagement de terrains	3 732,23	2031 (041) : Frais d'études	3 570,00
2 3 1 2 (0 4 1) : Agencements et aménagement de terrains	5 983,76	2031 (041) : Frais d'études	3 732,23
2 3 1 3 (0 4 1) : Constructions	1 176,00	2031 (041) : Frais d'études	4 054,50
2 3 1 3 (0 4 1) : Constructions	4 054,50	2031 (041) : Frais d'études	5 983,76
2 3 1 3 (0 4 1) : Constructions	3 570,00	2031 (041) : Frais d'études	1 176,00
	19 216,49		19 216,49

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
022 (022) : Dépenses imprévues	-700,00		
023 (023) : Virement à la section d'investissement	700,00		
	0,00		
Total Dépenses	19 216,49	Total Recettes	19 216,49

La séance est levée à 20h00.

Le Maire,
Gérard d'ARROS

Place du Corps Franc Pommiès - 64800 ARROS de NAY

☎ 05 59 71 23 16 ✉ mairie.arros@wanadoo.fr

